



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Remboursez vos prêts

Prêts et bourses canadiens aux étudiants

Vous êtes sur le point d'obtenir votre diplôme ou de terminer vos études? Vous avez un prêt pour des études à temps plein, mais vous prévoyez étudier à temps partiel? Alors, il est temps de commencer à planifier le remboursement de votre prêt.

Comprenez votre prêt

Votre prêt ou vos prêts étudiants du gouvernement peuvent provenir :

- » du gouvernement fédéral et/ou
- » du gouvernement de votre province ou de votre territoire.

Vous pourriez donc avoir **plus d'un prêt** à rembourser. Communiquez avec le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) ou avec le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou de votre territoire pour obtenir plus de renseignements. Consultez Cibleétudes.ca pour obtenir une liste des points de contact.

Établissez votre remboursement

Avant de commencer à effectuer des paiements de prêt, vous recevrez par la poste une lettre de remboursement ou un contrat de consolidation, selon votre province ou votre territoire de résidence permanente.

Si vous recevez une lettre de remboursement, celle-ci indiquera les modalités de remboursement de votre prêt. Si vous désirez modifier ces modalités, communiquez avec le CSNPE pour discuter de vos options. Si vous êtes satisfait des modalités, aucune autre intervention de votre part n'est requise.

Si vous recevez un contrat de consolidation, vous devrez prendre certaines décisions, par exemple déterminer le type de taux d'intérêt (fixe ou variable) qui s'appliquera et le temps qu'il vous faudra pour rembourser votre prêt d'études canadien. Selon le nombre de prêts que vous avez, vous pourriez recevoir un autre contrat de consolidation par la poste pour votre prêt étudiant provincial ou territorial.



Vous n'avez pas à faire de remboursement de votre prêt d'études canadien durant les six premiers mois suivant la fin de vos études. Cependant, des intérêts seront calculés sur votre prêt durant ces six mois. Toutefois, vous pouvez commencer à rembourser plus tôt, ce qui réduira à long terme les frais d'intérêts.

Gérez le remboursement de votre prêt

En général, vous disposez de 9,5 ans pour rembourser votre prêt. Si vous avez besoin de réduire le montant de vos paiements mensuels, vous pouvez demander que la période de remboursement soit prolongée jusqu'à 14,5 ans par une révision des modalités. En vous accordant plus de temps pour rembourser votre prêt, vous réduirez le montant de vos paiements mensuels, mais vous paierez plus d'intérêts. Communiquez avec le CSNPE pour discuter de la meilleure option qui s'offre à vous.

Gardez le contact!
Rendez-vous sur Cibleétudes.ca pour vous créer un compte du CSNPE en ligne. Assurez-vous de tenir vos coordonnées à jour.



Cibleétudes.ca/rembourser

Obtenez de l'aide pour votre remboursement

Il peut y avoir des conséquences graves à long terme si vous ratez un paiement. Communiquez **à l'avance** avec le CSNPE si vous croyez ne pas pouvoir faire un paiement.

Le gouvernement fédéral peut vous proposer des solutions, comme le Programme d'aide au remboursement ou le Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente.

Grâce à ces deux programmes, vos paiements peuvent être réduits ou suspendus jusqu'à ce que vous ayez les moyens de les faire. L'inscription aux programmes n'est pas automatique; vous devez présenter une demande au CSNPE.



Points de contact

- » Cibleétudes.ca/rembourser
- » Le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou de votre territoire
- » Centre de service national de prêts aux étudiants
Sans frais : 1 888 815-4514 (en Amérique du Nord)
800 2 225-2501 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
ATS : 1 888 815-4556
- » 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

Remarque : La présente publication reflète les renseignements et les politiques en vigueur au moment de l'impression. Pour les renseignements les plus à jour, consultez Cibleétudes.ca.



Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement
des compétences Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, 10e étage
Gatineau, (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260
En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2011

Papier
N° de cat. : HS48-7/2010
ISBN : 978-1-100-52447-4

PDF
N° de cat. : HS48-7/2010F-PDF
ISBN : 978-1-100-16975-0